

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS

Réservée aux particuliers
du territoire



DÉCHÈTERIE
DE NÉRAC

DU 30 MARS AU
4 AVRIL 2026

9h à 12h
13h30 à 17h

CONSIGNES DE DÉPÔT :



**Pneus de véhicules légers,
motos, scooters,
camionnettes, 4X4 :**

- Entiers, déjantés, non déchirés
- Sans terre, ni eau



Pneus interdits :

- Apport de professionnels
- Poids lourds, agricoles, vélos
- Peints, pleins, issus de l'ensilage, pollués ou souillés

**Limitée à
8 PNEUS**
par foyer

Pour plus
d'informations

05 53 79 83 30

www.smictomlgb.fr

